



4 allées Paul FEUGA
31000 TOULOUSE

Tél : 05 61 52 36 83
Fax : 05 62 26 90 38

Case Palais 349-350

Affaire : BANQUE POSTALE / (SI)
Dossier n° : 250207
JUGE DE L'EXECUTION de TOULOUSE
N° de rôle : 25/00183
Audience d'adjudication du jeudi 10 septembre 2026 à 14h00

DIRE AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
ET LE**

PAR DEVANT NOUS, GREFFIER DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE, A COMPARU :

Maître Christophe MORETTO, Avocat associé de la SELARL ARCANTHE, inscrit au Barreau de TOULOUSE, y domicilié 4 allées Paul Feuga, 31000 TOULOUSE, constitué à l'effet d'occuper sur la présente poursuite de vente

Et celui de :

LA BANQUE POSTALE, dont le siège social est 1 Rue Edouard Branly 45900 ORLEANS LA SOURCE CEDEX 9, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

LEQUEL NOUS A EXPOSE :

Que LA BANQUE POSTALE poursuit la vente de l'immeuble ci-après désigné :

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommée « RESIDENCE LEONARD DE VINCI », 134, 136 et 138 Avenue de Lombez à TOULOUSE (31300), cadastré Section 844 AN n°112, pour une contenance de 44a 34ca et plus précisément les lots de copropriété suivants :

- **Le lot de copropriété n°20** : Dans le Bâtiment B, au rez-de-chaussée, consistant en un appartement type T5 comprenant une entrée, un WC, une cuisine qui donne accès à un cellier, un séjour qui donne accès à une chambre, un dégagement qui mène à une salle de bains, trois chambres avec placard et salle d'eau ; Et le droit à la jouissance exclusive d'une terrasse située au Nord d'une superficie approximative de 5,23m².
Le lot est accessible depuis le hall d'entrée situé au n°136 Avenue de Lombez ou par le sas situé à l'arrière du bâtiment, puis l'ascenseur ou l'escalier et sur le palier du 1^{er} étage, la première porte à gauche en sortant de l'ascenseur. Et les 216/10.000èmes des parties communes générales.

- **Le lot de copropriété n°74** : Dans le Bâtiment D, un garage clos numéroté G15, situé au sous-sol commun aux bâtiments A, B et C ; Et les 14/10.000èmes des parties communes générales.
- **Le lot de copropriété n°114** : A l'extérieur, un emplacement de stationnement aérien numéroté P 15 ; Et les 4/10.000èmes des parties communes.

QUE dans le cadre de la procédure de saisie immobilière diligentée à l'encontre de :

© AVOVENTES.FR

Un cahier des conditions de vente a été déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de TOULOUSE, en date du 19 novembre 2025, conformément aux dispositions des articles R.322-10 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution.

Qu'afin d'assurer l'information des enchérisseurs, le créancier poursuivant précise :

Qu'un appel a été interjeté à l'encontre du jugement d'orientation par le débiteur saisi.

Que l'audience de plaidoirie devant la Cour d'Appel s'est tenue le 8 juin 2026 ;

Qu'à l'audience, le créancier poursuivant a plaidé l'irrecevabilité du recours ;

Que sur l'audience, la Cour a soulevé un moyen d'office tiré de la caducité de l'appel ;

Que la décision est en délibéré, annoncé pour le 17 septembre 2026.

ET APRES LECTURE,

Maître MORETTO a signé, avec nous GREFFIER, les jour mois et an que dessus

